

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1459

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Genay

objet : **Halle marchande et espaces publics du centre - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin de renforcer les activités de son centre, la commune de Genay va construire une halle couverte pour accueillir le marché forain ainsi que des manifestations festives (fête de la musique, fête du pain). Cet équipement sera implanté en bordure de la place de la mairie.

La communauté urbaine de Lyon a inscrit à son plan de mandat des actions d'accompagnement afin de requalifier le centre village sur différents espaces : la place de la mairie, la place de Verdun, la rue de Verdun ainsi que le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie (voir document joint).

1° - Le programme d'espaces publics

a) - la place de la Mairie

La place de la Mairie sera aménagée dans un traitement homogène et cohérent avec le projet de halle couverte. La vocation de stationnement de la place sera partiellement conservée : le nombre d'emplacements sera limité à dix. Une partie de la place sera dédiée aux piétons.

Une réflexion est engagée sur la conservation du mail de platanes de la place, dont l'expertise phytosanitaire a démontré que les sujets étaient en phase de déclin irréversible.

b) - la place de Verdun

Il existe, en bordure de cette place, des projets de rénovation d'immeubles ; la commune de Genay souhaite rompre l'image de carrefour routier de ce lieu pour lui donner une réelle dimension d'espace public. La place de Verdun sera agrandie car la Commune souhaite déplacer le monument aux morts vers l'arrière de la mairie.

L'objectif de cet aménagement est de donner davantage de lisibilité à la rue principale et de favoriser les traversées piétonnes, dans un souci de sécurité.

c) - la rue de Verdun

La rue et les accotements seront réorganisés au profit d'un large trottoir côté "est", afin de donner plus d'espace aux piétons et aux commerces (terrasses de café) pour renforcer l'animation au centre du village.

d) - le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie

Cet espace sera traité de façon à accroître la lisibilité du bourg et signaler davantage la présence de la mairie et des équipements scolaires.

2° - Le montage opérationnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 650 000 €. Les études de maîtrise d'œuvre représenteront une dépense évaluée à 50 000 €. Les travaux seront échelonnés sur les années 2005 et 2006.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 7 juillet 2003 et du bureau restreint le 8 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme de requalification des espaces publics du centre de Genay,
- b) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour un coût total estimé à 50 000 € TTC.

2° - **Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 50 000 € en dépenses à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,